

# GARANTIR LE JUSTE DROIT À NOS USAGERS

La Caf du Nord agit pour sécuriser ses paiements et garantir à chacun le versement de son juste droit :

- 4 milliards d'euros de prestations versées par an à nos allocataires et partenaires,
- soit 8 millions de paiements en 2022.

LA FIABILITÉ ET LA JUSTESSE DES PAIEMENTS EFFECTUÉS REPOSENT SUR PLUSIEURS DISPOSITIFS :

## LES CONTRÔLES AUTOMATISÉS



# 2 110 072

contrôles automatisés effectués en 2022 sur la base d'échanges de données avec des organismes tiers.

## LES CONTRÔLES SUR PIÈCES



# 100 000

contrôles réalisés par an sur la base des informations envoyées par les allocataires et les partenaires.

## LES CONTRÔLES SUR PLACE



# 8 195

contrôles effectués auprès des allocataires (à domicile, à la Caf ou par téléphone).

## LES CONTRÔLES SUR PLACE

Ils ont permis de régulariser 22,1 millions d'euros en 2022 :

**79 %** sont des indus, soit 17,4 millions d'euros trop perçus à rembourser à la Caf.

**21 %** sont des rappels, soit 4,7 millions d'euros non perçus à verser aux allocataires.

## LA FRAUDE

- 1 938 dossiers qualifiés de frauduleux (15 100 490 euros),
- 1 225 pénalités (747 177 euros),
- 520 avertissements,
- 46 dépôts de plainte.

## LE SERVICE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE À ENJEUX (SNLFE)

La Caf du Nord accueille l'un des 5 pôles du Snlfe constitué de 6 contrôleurs sur place.

Leurs profils variés permettent une complémentarité des approches : anciens contrôleurs Caf, mais également gendarmes ou analystes de fraude bancaire.